

Régie intermunicipale de l'eau Tracy-St-Joseph-St-Roch

DESCRIPTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT DE L'EAU

| | |
|---|--|
| Numéro du site de prélèvement | X0008816-1 |
| Nom du site de prélèvement | Station de purification Tracy No approvisionnement: 6965 |
| Type d'usage | Site utilisé en permanence |
| Coordonnées géographiques | Latitude : 46.0174304278 Longitude : -73.1302911937 |
| Emplacement du prélèvement | Dans le plan d'eau (à l'aide d'une crépine submergée) |
| Profondeur du prélèvement | 0,6 m |
| Nombre de personnes desservies (en 2021) | 14 280 |

DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES DE PRÉLÈVEMENT

La Régie de Tracy-St-Joseph-St-Roch s'alimente par une prise d'eau située dans le lit de la rivière Richelieu, à la hauteur du parc Dorimène-Desjardins. L'eau est puisée et amenée de manière gravitaire par une conduite variant de 0,76 mètre à 0,9 mètre de diamètre par 160 mètres de longueur. L'eau brute passe à travers deux grillages rotatifs pour arrêter les petits débris tels que les poissons, feuilles, etc. Cette eau est pompée vers les décanteurs avec 7 pompes selon la demande.

Le puits de pompage a été construit vers 1950 et est en fin de vie. Il doit être modernisé au cours des prochaines années.

Le débit moyen prélevé en 2023 est d'environ 9 500 m³/jour.

Le débit de prélèvement maximal de l'installation de traitement est de 40 000 m³/jour.

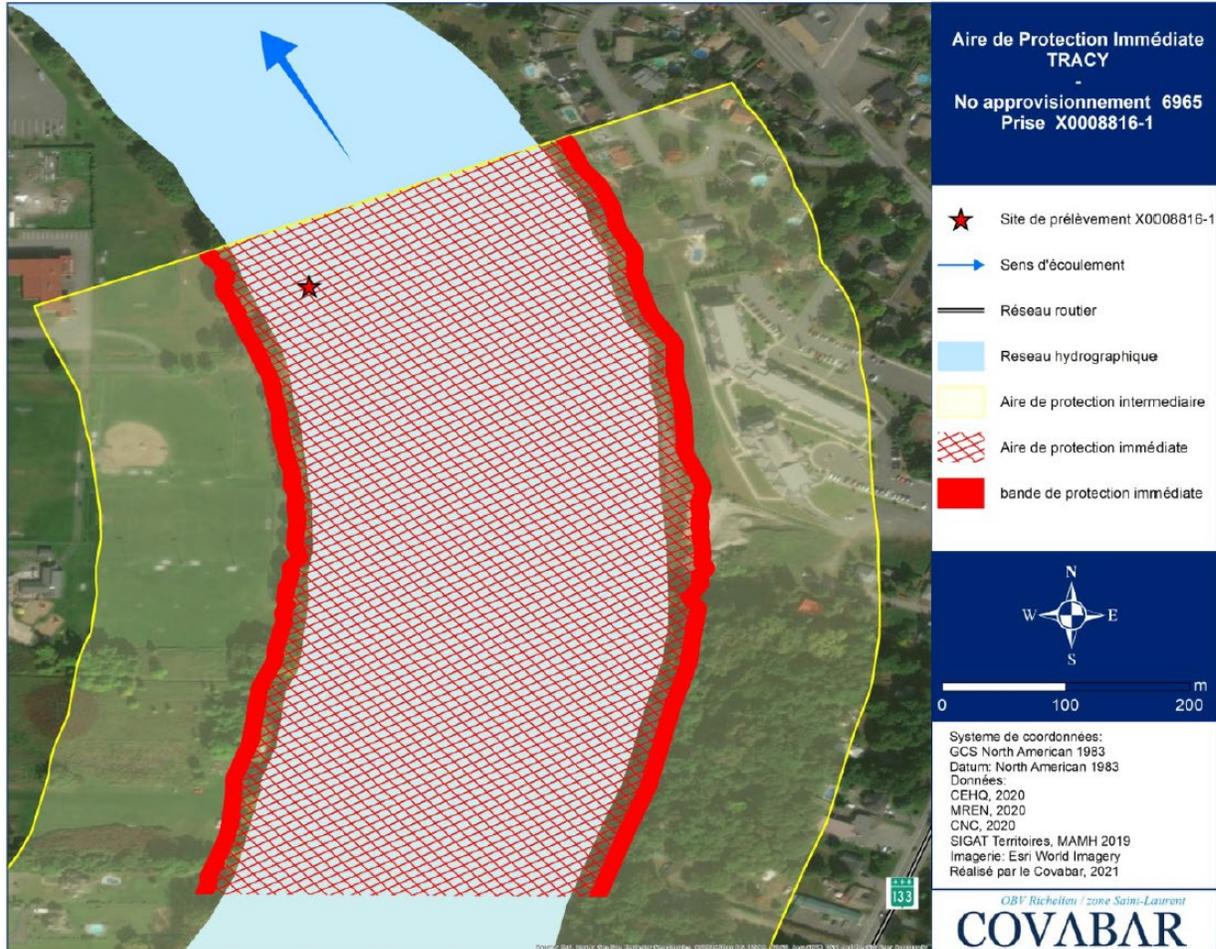


Figure 1 : Photographie aérienne de la prise d'eau dans la rivière Richelieu et de l'usine de purification.

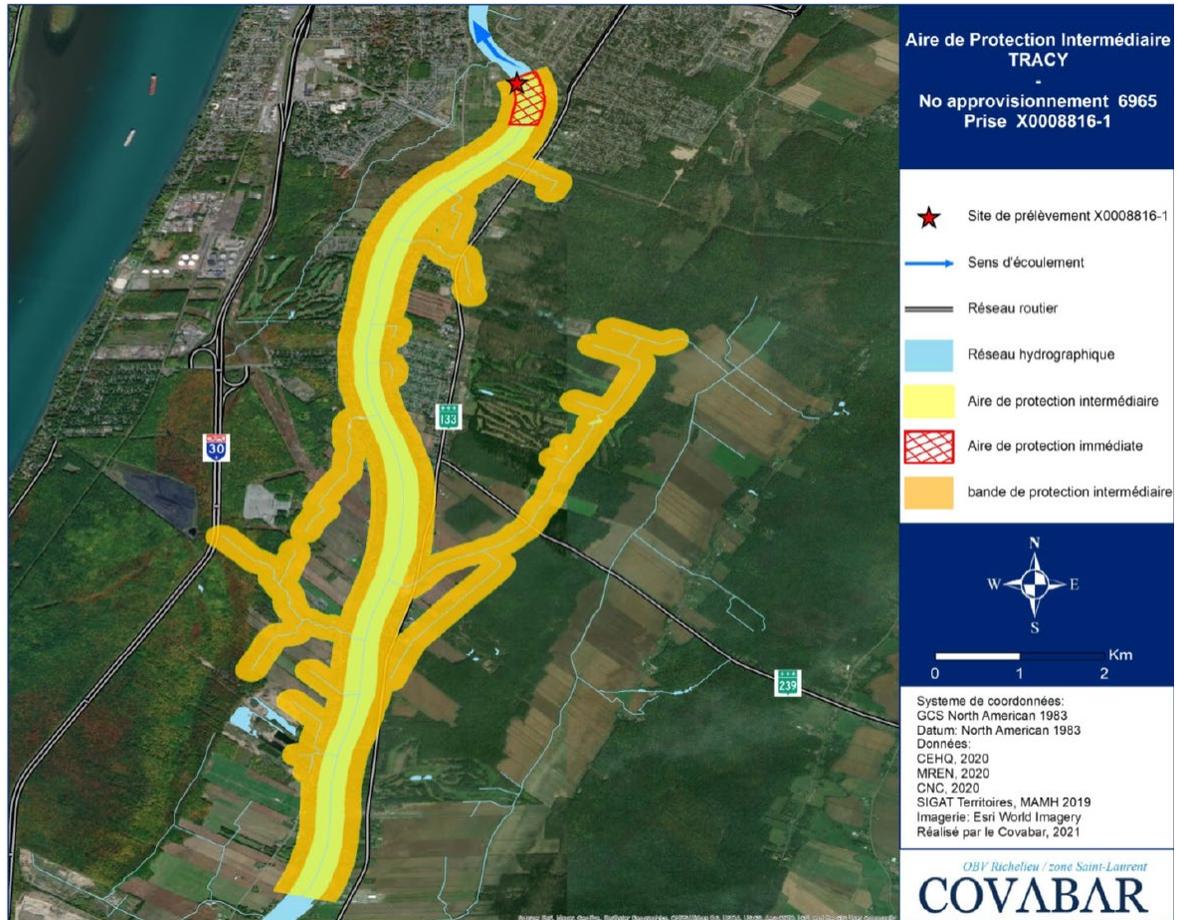


Figure 2 : Photo de la prise d'eau vue à partir de la rive gauche (côté Tracy) le 24 juillet 2019.

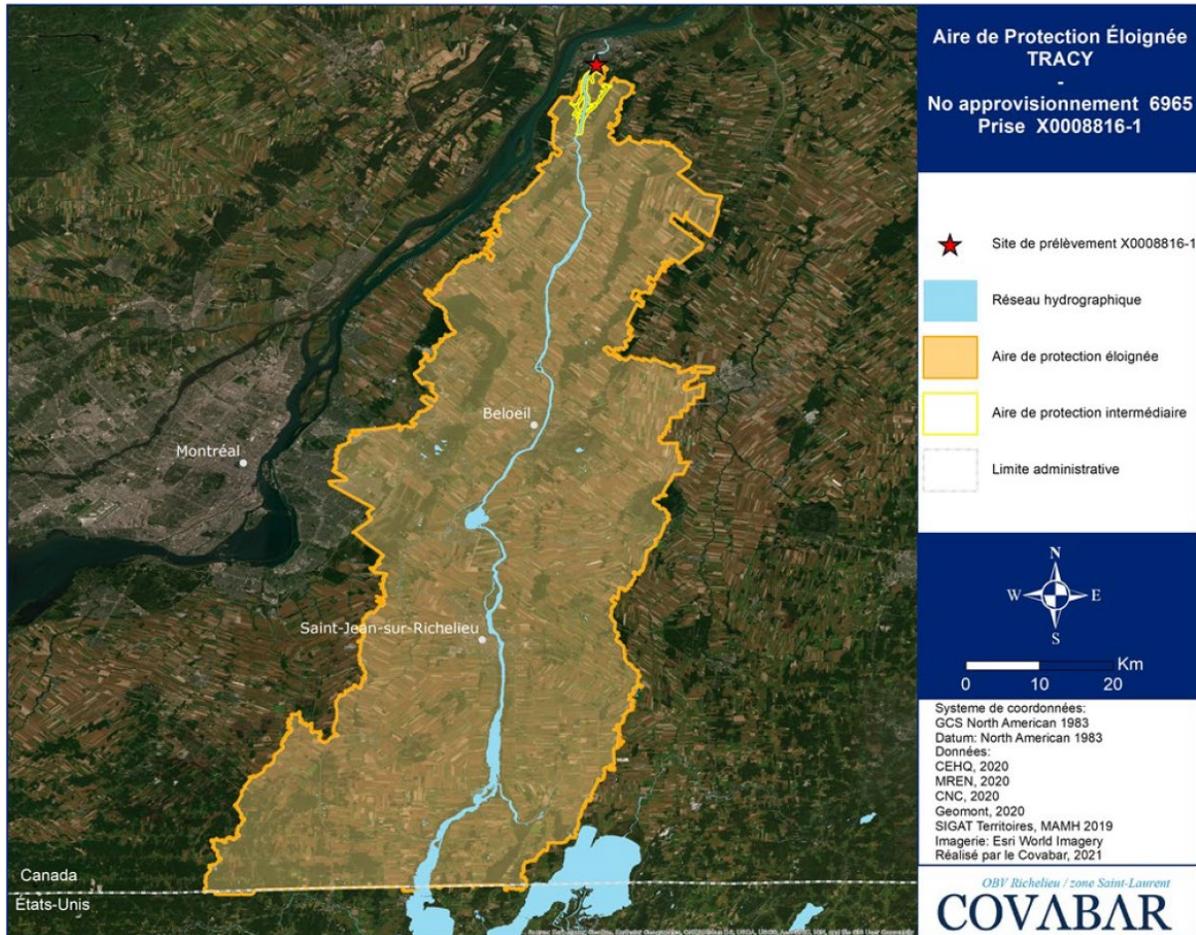
AIRE DE PROTECTION IMMÉDIATE



AIRE DE PROTECTION INTERMÉDIAIRE



AIRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE



NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ DES EAUX

Le principal critère de vulnérabilité de cette source d'eau potable est la turbidité.

| CRITÈRE ANALYSÉ | NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ |
|---|-------------------------|
| Vulnérabilité physique du site de prélèvement | Faible |
| Vulnérabilité aux microorganismes | Moyen |
| Vulnérabilité aux matières fertilisantes | Moyen |
| Vulnérabilité à la turbidité | Élevé |
| Vulnérabilité aux substances inorganiques | Faible |
| Vulnérabilité aux substances organiques | Faible |
| Vulnérabilité physique du site de prélèvement | Faible |

LES PRINCIPALES MENACES À LA QUALITÉ DE L'EAU PRÉLEVÉE SONT :

1) Dans l'aire de protection immédiate :

1. Aucune menace répertoriée actuellement.

2) Dans l'aire de protection intermédiaire :

1. Élevages et activités agricoles;
2. Golf et parcs récréatifs;
3. Camping et marina;
4. Atelier d'usinage
5. Plusieurs ouvrages de surverses;
6. Les routes 132 et 223 qui longent la rivière;
7. Maisons mobiles et fosses septiques;
8. Lieu de valorisation des matières résiduelles;
9. Activités d'usinage, d'entreposage et d'extraction.

3) Dans l'aire de protection éloignée :

1. Des stations d'épuration des eaux usées.